

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 69 (1930)
Heft: 7

Artikel: Lausanne au temps jadis : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-223106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LAUSANNE AU TEMPS JADIS

24 fevrier 1707. — On ne trouve pas que la communauté de Froidenville puisse établir des amendes pour les appliquer à boire ensemble, ainsi (mais) quand quelqu'un aura fait quelque faute et esté condamné à quelque amende telles amendes devront estre appliquées pour le soulagement des pauvres.

1er mars 1707. — Jean François Ardoïn et son fils seront censurés pour avoir fait des noppes beaucoup au delà de leur condition (gouvernement paternel).

17 mars 1707. — On permet au Sr Alberge Chapellier de garder son compagnon papiste jusqu'à ce qu'il ait une réponse de L. E... moyennant qu'il réponde de toutes ses actions.

18 april 1707. — Deffence à toutes personnes de jouer au mail depuis les 5 heures du soir comme aussi de jouer le samedi sous peine de 5 fl de bamp.

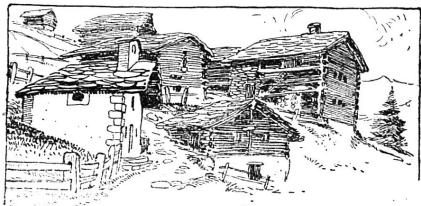
17 juin 1707. — Elisabeth G., de Froidenville est condamnée à estre décollée, à la Chamberonne pour paillardise, inceste et adultère.

11 juillet 1707. — Mandement à M. Grivel demeurant à Jouxteins de se défaire d'une truie qu'il a dans deux fois 24 heures puisqu'il est à craindre qu'elle ne dévore quelque enfant.

8 aoust 1707. — On accorde de pension par année à celuy qui se voudra charger de tuer les chiens par la ville, escortes les bestes qui meurent et nettoyer les coliques (coulisses) trois sacs de messel et 30 fl. outre un florin par chaque chien... suit le reste du tarif. (C'était le schinder ou maître des basses-œuvres).

14 sept. 1707. — A Samuel Baud permission de se présenter par devant Nos honorés Seigneurs les Soixante et vingt; pour faire une appréciation de la cuistiture du pain de l'hopital.

20 sept. 1707. — La Meillette ayant été condamnée par serment et étant retournée demeurer en cette ville, on la fera fouetter six tours par l'Evesché par le chasse-coquin.



LE DIABLE MOULU A RECHY

(Conte valaisan).

On dit que le diable est partout; tel un lion rugissant cherchant ses victimes. Mais ce diable ou mauvais esprit, dont parle l'écriture, n'apparaît généralement sous aucune forme. Dans les anciens temps, par contre, et même au moyen-âge, le diable se plaisait à se présenter en personne. Plus prudent et méfiant de nos jours, vu son âge..., sa tactique spéciale est d'être invisible, pour nous suggérer de faux préjugés, de mauvaises indications, etc. Il y a cependant des jours où le démon désire causer avec l'homme en se faisant son semblable. C'est une exception à la règle. En voici un exemple :

L'histoire que je vais vous raconter s'est passée en Valais, sur territoire de Châlais, au modeste et paisible village de Réchy, dans la plaine fertile, à peu de distance de Sierre, la cité agréable du Soleil.

Depuis quelque temps déjà, les meuniers de la localité se plaignaient du mauvais fonctionnement de leurs moulins, et n'en pouvaient attribuer la cause qu'à l'intervention de mauvais esprits. Par une chaude journée d'été, le meunier Jean-Baptiste faisait travailler avec ardeur son moulin, en utilisant toutes les eaux du torrent de la Réchy. Les consommateurs murmuraient et attendaient avec impatience la grande quantité de maïs qui devait être moulu depuis quelques jours. Homme de taille moyenne et robuste, au regard perçant et volontaire, muni d'une superbe moustache garnie et soignée, Jean-Baptiste abat de la besogne quand il se met au travail. Le moulin faisait grand bruit ce jour-là; on enten-

dait le grondement jusque vers la petite chapelle de Réchy.

« Jean-Baptiste est à l'ouvrage », disaient les gens, « le moulin chante la gloire du travail en grondant de joie ».

Tandis que notre meunier cherchait du maïs dans le petit raccard voisin, pour charger à nouveau son moulin, il entend soudain une voix insolite l'appeler précipitamment; c'est la voix de sa femme, la grande Julienne, qui le boudait depuis quelques jours...

— Viens vite ici, Jean-Baptiste, un gros monsieur en tube, et en habit noir, demande à visiter ton moulin.

Le meunier ne se fait pas prier ni attendre. Il vient et, d'un geste significatif mais honnête, il ordonne à sa femme de se retirer et de préparer une petite réception... pour cet étranger. Celle-ci obéit (pour la première fois depuis les Pâques), et cela au moins dans le but de faire estimer son mari.

Après le salut et compliments d'usage, le diable et le meunier se regardent fixement un instant. Le vacarme du moulin plaît au démon qui s'écrie :

— Sachez, cher meunier, que j'adore le vacarme, le bruit des rouages, car le silence ne me convient pas.

Vous êtes alors, certainement, un habitant d'une grande ville, dit Jean-Baptiste, d'un ton assuré, car tous ces messieurs, aiment l'entraînement et le bruit. Mon moulin, vous dirai-je, a une force inouïe. Il pourrait broyer le diable.

A ces mots, Jean-Baptiste s'aperçoit que son visiteur ne rit pas et qu'il paraît plutôt un peu gêné. Il le fixe tant soit peu, regarde sa physionomie avec attention, et voit une petite corne, d'un brillant noir, sous les cheveux ébouriffés surplombant le front. Saisi de panique et de frayeur, vibrant d'émotion, le Châlaisard implore toute la Cour céleste, invoque tous les saints du paradis. Sous prétexte d'aller modérer l'allure des eaux, notre meunier s'excuse pour un instant et s'enfuit clandestinement et tout esoufflé, vers son épouse.

* * *

Sûr et confiant en l'appui céleste, Jean-Baptiste revient à son hôte après quelques instants. Le plan est dressé, Julienne a sa consigne. Sur ses épaules solides, le Châlaisard porte une lourde pierre. Elle est destinée à serrer le maïs dans le couloir et à fournir un courant régulier et continu au concasseur. Le maître de céans se dispose ensuite à montrer le rouage de son moulin. Il va jeter le maïs dans le couloir, lorsque soudain apparaît la brave Julienne. Les mains sur les hanches, d'un sourire-bonasse mais innocent, l'épouse s'adresse au visiteur :

— Voyez, monsieur, mon mari veut vous montrer le moulin en pleine activité. Monsieur voudra bien regarder au fond du couloir où se jette le maïs. C'est là que s'effectue le travail le plus intéressant...

Dès que leur hôte examine avec attention le fond du couloir, le meunier et la meunière s'emparent de le saisir et de le glisser bien poliment dans cette impasse. La lourde pierre y est aussitôt posée. Un rugissement épouvantable se fait entendre. Quel fracas, Grand Dieu ! L'on n'est plus en sûreté dans le moulin et on croit que tout va être englouti.

Puis, c'est le silence parfait...

* * *

Sur le sol tombe de la farine noire. Satan est réduit en poussière.

* * *

Jean-Baptiste, encore sous le poids d'une si émouvante impression, et après un travail aussi délicat et réussi..., arrête son moulin. Julienne ne boude plus et marque sa joie par des sanglots répétés. Le meunier descend au village, trinquer le verre de la joie avec ses partenaires industriels, auxquels il raconte, non sans émotion, les péripéties de son combat avec le diable.

Les meuniers de la localité, heureux d'avoir pu réduire à l'impuissance le malin esprit qui leur causait journallement un tort considérable, déci-

dent d'organiser une fête de famille, le jour de la fête patronale qui a lieu en octobre, pour chanter la disparition du démon, fléau de l'industrie de Réchy. En ce jour commémoratif, quelques bonnes larmes de « nouveau » remplaceront les gouttes de mauvais sang que se serait faites Jean-Baptiste dans sa lutte sanglante avec le géant diabolique.

Mais comment se débarrasser de cette dépouille enfarinée ? On décide de la transporter sur le grand rocher qui surplombe la cascade du « Pischioud », dominant Réchy. Arrivés au sommet, les meuniers y répandent chacun une portion de farine, mais non en sanglotant... Puis, après s'être lavé les mains dans le torrent, ils s'agenouillent pour adresser une petite prière comme hommage à la Cour céleste, qui a prêté son concours dans cette délicate bataille. De nos jours encore, sur le grand rocher où a été semée la farine, on voit une large plaque noire, où la végétation s'est retirée depuis ce moment-là. Jean-Baptiste prétendait que c'était une porte de l'enfer. Julienne, par contre, déclarait souriante :

— Mon mari a raison, mais si tout le monde recevait le diable comme nous l'avons reçu à Réchy, il démissionnerait...

O. de Crouzaž.

UN CLIENT QUI N'EST PAS BÊTE

MONSIEUR de Ch., pharmacien avait acheté une soupière en faïence et par malheur il cassa le couvercle.

Il s'en alla trouver le marchand R. qui lui avait vendu la soupière.

— Me vendriez-vous une soupière sans couvercle ?

— Certainement, monsieur.

— Combien ?

— La soupière complète est de quinze francs et le couvercle n'a aucune valeur. Cependant, je vous ferai un rabais d'un franc afin qu'il soit dit que je vous diminue quelque chose.

— Comment un franc, rien qu'un franc, pour un couvercle ?

— Non, monsieur, ça ne vaut pas plus, je vous assure.

Alors, monsieur de Ch., se ravisant tout à coup :

— Que je suis bête ! s'écria-t-il, ce n'est pas la soupière que j'ai cassé, c'est le couvercle !

Et tirant un franc de sa « profonde », il le pose sur le comptoir et s'éloigne, laissant le marchand R. ahuri... Xem.

OUI OU NON ?...

MON cri de l'éternel masculin, n'en doutez pas ! Lui, le vilain ! profite de l'indécision partout où il peut, sur le chemin du cœur comme dans les affaires, mais, il veut savoir si Oui ou Non ?...

Mesdames, vous êtes les éternelles victimes de cette fatidique exclamation. Votre enfance a connu le « oui ou non » rageur d'un père courroucé, désirant paix ou tranquillité, au soir de son labeur. Un gentil jeune homme, — ils le sont tous, à ce moment ! — vous a demandé, avec émoi, de partager la splendeur de son existence, taisant avec soin ce qui vous aurait incité à réfléchir plus avant. Suite logique de ce « oui ou non » ; un fonctionnaire pensif vous a prié de confirmer par « oui ou non » si vous consentiez à... et, au temple, c'est encore un « oui ou non » qu'on a sollicité de la jeune beauté voilée...

Toujours un « oui ou non » partout !... Monsieur qui veut connaître la profondeur de votre amour : « oui ou non », l'adorez-vous ? Il veut être fixé : « oui ou non » va-t-on souper ? « Oui ou non », veux-tu comprendre que tu dépenses trop ?...

Je me sens pressé de travailler au bien de l'humanité ! Et je vous demande si cette inélaborable précision ne devrait pas céder le pas à un « peut-être » moins intraitable, à quelque « que sais-je » plus détaché ? Il ne faut jamais brusquer le cœur d'une femme, même avec un « oui ou non » : que de soupirants auraient atteint une belle vieillesse s'ils avaient su se contenter d'un « Patience ! »... St-Urbain.